

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DASCO 3 G - Divers collèges publics parisiens - Subventions (45.547 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport de Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Tillion – 12è	Mise en conformité de la chaufferie	8.156 euros
Collège Saint-Exupéry – 14è	Sonorisation du collège	6.060 euros
Collège Modigliani – 15è	Modernisation du revêtement de sol de la salle CIP	11.486 euros
Collège Coysevox – 18è	Sonorisation des bureaux isolés du collège	1.302 euros
Collège Le Tac – 18è	Sonorisation du collège	6.931 euros
Collège Varèse – 19è	Mise en conformité de l'ascenseur	11.612 euros
	Total	45.547 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 45.547 euros, sera imputée sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2017, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptifs des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO